



Déclinaison des décisions sanitaires gouvernementales appliquées aux activités de la FFJDA pour la période du 30-10-2020 au 01-12-2020 (mise à jour au 4-11-2020)

CATEGORIE	STATUT	PRECISIONS
ACTIVITES DU CLUB		
Cours et entrainements collectifs ou individuels, enfants ou adultes.	Non Autorisé	
Cours et entrainements pour les personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée : Judo Santé, Taïso.	Autorisé	
Activités dispensées par le club dans le cadre scolaire et périscolaire	Autorisé	Application des protocoles de pratique validés par les établissements et les collectivités.
Déplacement, entrainement et perfectionnement des éducateurs diplômés ou en formation.	Autorisé	
Vie associative du club : réunions, assemblées générales.	Autorisé sous condition	Format dématérialisé uniquement
ACTIVITES SPORTIVES EN CLUB OU INTERCLUBS		
Compétitions et animations	Non autorisé	Les établissements recevant du public sont fermés
Entrainement, compétition et déplacement des judokas de haut-niveau inscrits sur les listes du PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif) du Ministère des Sports.	Autorisé	
Entrainement et déplacement des judoka inscrits Sections Sportives Scolaires et Sections Sportives d'Excellence	Autorisé sous condition	Respect des protocoles EPS : pratique sans contact et respect du groupe classe.
FORMATION		
Sessions de formation initiales aux titres et certifications permettant l'encadrement des activités. (Assistant Club – Animateur Suppléant – CFEB – CQP et Diplômes d'Etat)	Autorisé	Les sessions de formation et les épreuves nécessitant une intervention pédagogique sur un public, peuvent être adaptées envers les publics bénéficiant d'une dérogation de pratique.
Sessions de formation continue à destination des encadrants titulaires d'un titre ou d'une certification permettant l'encadrement des activités.	Autorisé	
Examens permettant l'obtention des titres et diplômes permettant l'encadrement des activités.	Autorisé	
Plates-forme techniques à destination des licenciés	Non autorisé	
GRADES		
Préparation des candidats à l'examen de grade en club	Non autorisé	Les restrictions de pratique ne permettent pas une préparation technique et physique adaptée au passage des examens
Examens de grade pour les licenciés : UV1 (kata) - UV2 (technique) – UV 3 (Shiaï)	Non autorisé	
Examens de grade à destination des professionnels titulaires ou en formation	Autorisé sous condition	Des sessions spécifiques et des aménagements pour l'UV3 peuvent être organisées sur demande auprès de la CSDGE.
Examens aux hauts-grades : 5ème, 6ème, 7ème Dan.	Autorisé sous condition	Convocation par la CSGDE
DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES		
Déplacement des publics nécessaires à la bonne organisation des activités autorisées : organisateurs, juges, arbitres, commissaires sportifs, jurys, accompagnants des personnes en situation de handicap, partenaires dans le cadre d'un examen autorisé.	Autorisé	

Toutes les activités autorisées doivent se conformer aux protocoles sanitaires spécifiques édictés par la FFJDA